

Québec, le 10 mai 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale, par le député de Rousseau, le 7 avril dernier, demandant au gouvernement du Québec d'exiger du ministère de la Santé et des Services sociaux de rétablir pour la population de la municipalité de Saint-Calixte des services de base de centre local de services communautaires dans sa communauté en ce qui a trait aux prises de sang, à la vaccination et aux changements de pansements, vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Ève Bédard
Directrice de cabinet

N/Réf. : 11-MS-01875

Québec, le 10 mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 avril dernier, le député de la circonscription de Rousseau déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale, demandant de rétablir, pour la population de la municipalité de Saint-Calixte dans Lanaudière, des services de base de Centre local de services communautaires (CLSC) dans sa communauté, en ce qui a trait aux prises de sang, à la vaccination et aux changements de pansements.

Il importe tout d'abord de préciser qu'il n'y a pas eu de coupure de services à Saint-Calixte. Le Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière (CSSSNL) dispose d'un point de chute dans cette municipalité pour les besoins du personnel de l'établissement. L'utilisation de ce point de chute fait présentement l'objet d'une évaluation de la part du CSSSNL.

Le CSSSNL a été saisi de la demande des citoyens visant à obtenir des services de base dans cette municipalité. Cette demande est actuellement à l'étude par la direction de l'établissement.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc